REPONSES AU QUESTIONNAIRE D’EVALUATION DES CONNAISSANCES SUR LE BRUIT.

|  |
| --- |
| 1. A partir de combien de décibels, le bruit a-t-il des effets nocifs sur l’audition ? |
| ⮽ 80 dB(A)Après une exposition de plusieurs heures au-delà de 80 dB(A), vous pouvez être atteint de fatigue auditive (Pertes auditives passagères) voire à très long terme d’une destruction de vos cellules ciliées (cellules sensorielles de l’ouïe) jusqu’à une perte définitive de d’audition  |
| 2. Une exposition au bruit prolongée et non protégée peut provoquer : |
| ⮽ Une perte d’audition, du stress, des risques d’accidents, des troubles du sommeil et des troubles cardio-vasculaires Les troubles liés au bruit peuvent être divers et nombreux : nervosité acouphène irritabilité, troubles respiratoires, vertiges, troubles digestifs, tremblements des mains…  |
| 3. Lors d’une exposition d’une heure, le danger est le même quel que soit le niveau sonore. |
| ⮽ Faux Plus l’intensité est forte, plus il est dangereux de rester exposé longtemps sans protection. Cependant, les risques pour l’audition peuvent être similaires malgré des intensités sonores différentes. Dans ce cas, c’est la durée d’exposition qui varie. 8 heures à 80dB(A) = 45 minutes à 90 dB(A) = 5 minutes 100 dB(A) |
| 4. Une protection auditive efficace ne laisse passer aucun bruit. |
| ⮽ Faux Si votre protection coupe tous les sons, vous êtes sur-isolé. Il est nécessaire de porter des protections dont les filtres atténuent les sons sans les bloquer pour pouvoir par exemple entendre l’arriver d’un engin ou communiquer avec vos collègues, tout en restant protégé.  |
| 5. Lorsque j’enlève mes protections auditives pour communiquer avec mes collègues, je suis exposé(e) aux risques du bruit |
| ⮽ Vrai Si j’enlève mes protections auditives pour communiquer avec mes collègues, je ne suis plus du tout protégé, ce qui est dangereux pour l’audition. A plus forte raison si le niveau sonore est très élevé  |
| 1. Lorsque la source du bruit double, par exemple s’il y a deux machine bruyantes, l’intensité sonore double également.
 |
| ⮽ Faux Si la source du bruit est plus importante (deux machines au lieu d’une) l’intensité sonore augmente de 3 dB(A)Exemple : 1 marteau piqueur = 110 dB(A)2 marteau piqueur 110+3 = 113 dB(A)4 marteau piqueur 113 + 3 = 116 dB(A) |
| 7. Je dois commencer à porter mes protections auditives : |
| ⮽ Avant même d’arriver près de la source de bruit Il est important de vous protéger 100% du temps d’exposition du bruit, avant même d’entrer dans la zone bruyante.  |
| 8. Pour qu’elles soient efficaces, je dois porter mes protections auditives : |
| ⮽ 100% du temps d’exposition au bruit Une oreille non protégée, même pendant 5 minutes est soumise aux effets nocifs du bruit. Si vous ne portez pas vos protections auditives systématiquement lorsque vous êtes dans une zone bruyante, votre audition est en danger.  |
| 1. Si une personne atteinte de surdité légère se protège, la progression de la surdité est stoppée
 |
| ⮽ Vrai Lorsqu’une personne est atteinte de surdité légère, le fait de porter une protection auditive 100% du temps d’exposition au bruit empêchera la progression de cette surdité. Toutefois cette personne ne pourra pas retrouver une audition parfaite .  |
| 10. La surdité professionnelle est irréversible |
| ⮽ VraiLa surdité professionnelle endommage l’oreille interne. Aucune chirurgie n’est envisageable. Elle est donc irréversible.  |
| Résultats du questionnaire d’évaluation des connaissances sur le bruit  |
| Entre 8 et 10 bonnes réponses :Félicitation, vous avez conscience des risques liés à l’exposition au bruit. Continuez de vous protéger 100 % du temps avec les protections auditives mises à votre disposition.  | Entre 7 et 5 bonnes réponses :Prenez garde aux effets nocifs du bruit. La perte d’audition liée à des expositions prolongées et sans protection est irréversible. Elle entraîne des effets non traumatiques sur votre santé (troubles cardio-vasculaires, stress, troubles digestifs …). Pour une efficacité maximale, protégez-vous 100% du temps d’exposition.  | Entre 4 et 0 bonnes réponses :Vous ne connaissez pas suffisamment les conséquences du bruit sur votre audition et votre santé. Je vous invite à prendre contact avec le conseiller en prévention du Centre de Gestion ou le Médecin de Prévention pour bénéficier d’une sensibilisation. Vous trouverez également de nombreuses informations sur le site du Centre de Gestion.  |